

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

FASILD

Question écrite n° 20431

Texte de la question

M. Christian Paul attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidaritésur la suppression des crédits FASILD (fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations). Les conséquences de la suppression du dispositif emplois jeunes, la réduction importante des moyens alloués à la politique de la ville et la suppression des crédits du FASILD risquent d'être dramatiques pour tout un pan des organisations de l'économie sociale et solidaire. Les projets conduits par les associations, désormais privées de moyens, sont en danger. En conséquence de ces dispositions, la lutte contre les discriminations et la promotion de l'alphabétisation et l'accès à la formation professionnelle pour l'intégration des primo-arrivants sont ainsi compromis. Il en va de la cohésion du lien social et citoyen par la solidarité qu'entretiennent les milliers de bénévoles. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir revenir sur les choix du Gouvernement dans ce domaine.

Texte de la réponse

Le budget du FASILD est alimenté par une subvention de l'État inscrite en loi de finances initiale pour un montant de 170,7 millions d'euros, soit un montant identique à l'année 2002. L'État respectera ses engagements financiers à l'égard de l'établissement. D'ores et déjà, plus de 126 millions d'euros ont été engagés, le troisième versement venant d'être effectué le 15 août dernier. Le reliquat de la subvention de l'État sera engagé très prochainement et le dernier versement trimestriel sera bien réalisé comme prévu au 15 novembre 2003. Les sommes ainsi disponibles, qui correspondent à l'intégralité de la subvention inscrite en loi de finances, permettront d'assurer notamment le financement des priorités arrêtées par le Gouvernement (bilans et formations linguistiques, interprétariat, actions de parrainage, prise en charge de l'expérimentation du contrat d'accueil et d'intégration, logement, actions en faveur des femmes, des jeunes...) et de poursuivre le déroulement de la campagne de subventions 2003. Les services du FASILD ont d'ailleurs été invités à poursuivre sans délai l'instruction des dossiers susceptibles de faire l'objet d'un financement dans le courant du second semestre. Le public primo-arrivant fait l'objet d'une attention particulière, s'agissant notamment des formations linguistiques et civiques. Car il est patent que si l'intégration est un processus complexe et qui s'inscrit dans la durée, il n'en est pas moins important de commencer celle-ci très en amont et de disposer dès l'arrivée de conditions optimales. Cet engagement au profit des nouveaux arrivants, qui se traduit en 2003 par l'expérimentation dans douze départements, ne signifie pas un désengagement vis-à-vis des autres publics, et notamment des jeunes mais aussi des femmes, particulièrement en matière d'éducation et d'emploi, que le FASILD et l'ensemble des départements ministériels sont appelés à soutenir : c'est là tout le sens de la démarche engagée par le Premier ministre au sein du comité interministériel à l'intégration du 10 avril dernier.

Données clés

Auteur: M. Christian Paul

Circonscription: Nièvre (3e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE20431

Numéro de la question: 20431

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 juin 2003, page 4909

Réponse publiée le : 22 septembre 2003, page 7260